

GRAND ANGLE

A Roybon, dans l'Isère, la tension monte autour de la construction d'un village de vacances. D'un côté, les défenseurs de la forêt de Chambaran, de l'autre, ceux qui misent sur la création de centaines d'emplois.

Center Parcs, série ZAD

Par **ÉLIANE PATRIARCA**
Envoyée spéciale à Roybon (Isère)
Photos **PABLO CHIGNARD**

Le village de Roybon est lové dans une cuvette au cœur du plateau forestier de Chambaran avec, en arrière-plan, les crêtes enneigées du Vercors et de la Chartreuse. Dans les champs alentour, vaches et chevaux s'ébattent en toute quiétude. Le bourg médiéval, aux venelles étroites et au cachet relevé par cette architecture du nord de l'Isère qui mêle galets roulés et briques rouges, semble paisible, presque endormi. Mais on y est sur le qui-vive.

Dans ce pays de glaise et de forêts, au centre d'un triangle Grenoble-Valence-Lyon, le projet de construction d'un village de vacances, le Center Parc du groupe Pierre et Vacances, alimente une bataille judiciaire qui crispe les esprits depuis plus de quatre ans. Désormais, le combat des opposants résonne bien au-delà de l'Isère et de la Drôme limitrophe, en écho aux luttes contre le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ou du barrage de Sivens (lire

Libération du 7 novembre). Au point que chacun se demande si Roybon va devenir l'hôte d'une nouvelle ZAD (zone à défendre). « Ils parlent déjà de Roybon dans les forums sur le Net », s'inquiète Serge Second, pharmacien installé depuis trente-cinq ans dans le village, qui fustige ces « écologistes de luxe qui refusent tout. Dans un mois, ils seront là ! » Pour l'eurodéputée drômoise EE-LV Michèle Rivasi, « si on n'arrête pas Center Parcs, il y aura des violences comme à Sivens ». Le 4 novembre, alors que le ministre de l'Écologie réunissait les protagonistes du projet de barrage dans le Tarn, après la mort de Rémi Fraisse, la députée apostrophe « Ségolène ». Sur France Bleu Isère, elle lui a demandé « d'arrêter aussi le Center Parc de l'Isère, »

cet énorme lotissement qui va détruire 200 hectares de zones humides et de forêts. » Les élus EE-LV rhônalpins dénoncent un démarrage des travaux « en violation de tous les garde-fous environnementaux et démocratiques ». Le 5 novembre, la manifestation organisée à Grenoble en hommage au jeune Rémi dénonçait « les projets inutiles imposés », dont celui de Roybon.

1000 cottages en bois

Pierre et Vacances a déjà construit 19 villages de vacances sur ce modèle en Europe et quatre en France. En projet depuis 2007, celui de Roybon sera donc

constitué de 1000 « cottages » en bois pouvant accueillir 5 600 occupants, plus des restaurants et commerces. Tout est organisé autour de l'« aquamundo », une « bulle tropicale » avec végétation luxuriante, piscines et jacuzzis chauffés à 29 degrés toute l'année. A la tête du conseil général de l'Isère jusqu'en mai, André Vallini (PS), aujourd'hui secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, a vigoureusement soutenu ce projet autour duquel il a fédéré les élus, de droite comme de gauche, du département et de la communauté de communes. L'investissement de 370 millions d'euros serait synonyme de deux ans de

chantier pour les entreprises locales du bâtiment et générerait, dès 2017, 390 emplois équivalents temps plein, soit 700 postes à temps partiel.

« Ce projet doit se faire, assure Marcel Bachasson, conseiller général (divers droite) de l'Isère et maire de Roybon de 2001 à 2014. Dans le canton, la tendance est à la fermeture des entreprises. A Roybon même, qui compte 1 400 habitants, il n'y a aucune entreprise, les commerces ont fermé et ceux qui restent sont pour le Center Parc, qui est un excellent moyen de lutter contre le chômage. » Edith, 27 ans, enseignante, regrette aussi « le manque de dynamisme du village. Le coin va mourir si on ne fait rien ! On a même perdu le collège. » Pour Serge Second et sa femme, Christiane, « le tourisme est la meilleure chose qui puisse [leur] arriver. »

Avis négatifs de plusieurs commissions d'experts

Mais le Center Parc implique le défrichement d'une partie de la forêt de Chambaran. Une grande forêt émaillée d'étangs, où dominent châtaigniers, bouleaux et chênes. Une forêt que les Roybonnais ont toujours connue libre d'accès et que les Isérois fréquentent pour la marche, le VTT ou la cueillette de champignons. Le chantier va aussi détruire une zone humide essentielle au fonctionnement écologique et hydrologique des milieux naturels. Même si le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux l'a jugée « à protéger prioritairement ». Autre motif de colère pour les anti : la « gabegie » d'argent public. Département, région et communauté de communes apporteront 37 millions d'euros de subventions à ce complexe privé.

L'impact environnemental du complexe touristique a fait l'objet d'avis négatifs de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, de la direction régio-



Après le déboisement, des bulldozers ont déjà attaqué le terrassement de la voie d'accès au futur village de vacances.

nale de l'environnement et du Conseil national de protection de la nature. Le projet a de plus été retoqué par la commission d'enquête publique au titre de la « loi sur l'eau » : les trois commissaires enquêteurs ont rendu cet été un avis défavorable fondé sur douze objections dont certaines, écrivent-ils, « justifiaient à elles seules un avis défavorable ». Pourtant, Richard Samuel, le préfet de l'Isère, a dû estimer que Pierre et Va-

cances avait apporté, en deux mois, les modifications nécessaires puisque, le 20 octobre, il a signé les arrêtés autorisant les travaux. Un « déni de démocratie », dénoncent les opposants réunis au sein de l'association PCSCP (Pour les Chambaran sans Center Parcs).

Fondée en 2009, PCSCP regroupe 600 adhérents et privilégie le combat légaliste. L'association a multiplié les recours en justice pour bloquer les travaux. Les anti ne sont pas mécontents que leur combat et celui mené à Sivens ou contre la ligne Lyon-Turin convergent. « On se bat depuis plus de quatre ans sans moyens et sans juriste pour montrer que ce projet n'a pas de sens, dit Patricia Moscone, 54 ans, qui habite les environs. Nous demandons à être entendus par le conseil général de l'Isère et par le préfet, mais il n'y a aucun dialogue possible. Pourtant, 60% des avis exprimés durant l'enquête publique étaient négatifs. » PCSCP a reçu des messages de soutien des opposants à Notre-Dame-des-Landes et de ceux qui, dans le Jura et en Saône-et-Loire, combattent d'autres Center Parcs en projet. En octobre, des activistes qui se déclarent non violents et habitant la région ont enlevé des piquets de balisage du chantier de défrichage et peint en rouge les arbres.

Dès qu'on approche du coin de forêt où le déboisement est en cours, la tension est palpable. Deux pelleteuses troublent l'ambiance bucolique, elles terrassent un chemin d'accès. On patage dans la boue pour rejoindre l'entrée du chantier. Aussitôt surgit un petit 4x4 vert, conduit par une jeune vigile qui interdit toute photo. On aperçoit un immense tas de troncs couchés et, dans le brouillard, une pelleteuse qui essaie de faire place nette. En revenant à la voiture, trois gendarmes prévenus par les vigiles nous attendent et relèvent la présence

de « la presse » auprès des « piliers », qu'ils connaissent bien, de PCSCP.

Parmi eux, « Camille », pseudonyme en vigueur sur les ZAD, 42 ans. Pour elle, l'opposition au Center Parc est aussi idéologique : elle rejette ce modèle de développement, ce « tourisme industriel », incompatible avec la qualité de la vie dans cette campagne où elle est née et où persistent une dizaine d'exploitations agricoles. Maralchère, elle alerte sur un Center Parc consommateur d'énormes quantités d'eau face à des habitants et des agriculteurs soumis à des restrictions draconiennes. Depuis deux ans, elle a quitté Roybon à cause de ce projet et de l'ambiance délétère qui l'entoure.

«Château d'eau» de 140 communes

René Meynier, 78 ans, retraité, habite la ferme familiale, à un kilomètre du futur village de vacances. Il alerte sur les nuisances sonores et visuelles qu'engendrera l'implantation de cette « verrue » qui ne sera desservie que par une route, celle qui passe devant chez lui. « Tout cet écosystème a été vendu comme un terrain non constructible au prix de 30 centimes le mètre carré, soit 605 000 euros pour 200 hectares ! » déplore-t-il. Un beau cadeau, pour un projet qui, pourtant, menace le « château d'eau » de la région : le Center Parc s'implantera sur une zone humide, tête de bassin-versant des rivières Herbasse et Galaure qui s'écoulent vers la Drôme. Or les zones humides jouent un rôle essentiel dans la régulation des eaux (épandement des crues, soutien d'étiage, régulation des eaux pluviales...) et dans l'auto-épuration. De plus, le site choisi recouvre un aquifère de plusieurs centaines de kilomètres carrés, la molasse du miocène, qui

fournit l'eau potable de 100 communes de la Drôme et de 40 de l'Isère. Les antennes Isère et Drôme de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna) qualifient d'« aberrant le choix de ce site pour un village de vacances qui va régulièrement vidanger ses énormes piscines et menacer la qualité des rivières tout en générant un risque de crues. »

Le rapport de la commission d'enquête « loi sur l'eau » va dans leur sens. Ce réquisitoire environnemental met au jour les « ficelles » utilisées par le porteur du projet pour échapper à ses obligations : absence de délimitation et de caractérisation de la zone humide, sous-estimation des surfaces touchées (plutôt 120 hectares détruits que 71, soit six fois plus qu'à Sivens), insuffisance notoire des mesures pourant obligatoires de compensation de la biodiversité, évaluation déficiente des risques de crues et d'érosion, risques sur lesquels les enquêteurs alertent les autorités. Ils attirent aussi « l'attention sur l'ampleur et la durée du chantier pour la construction ex nihilo, en vingt-quatre mois, d'une ville de 6 000 habitants sur un plateau en tête de bassin-versant », alors que « les ouvrages hydrauliques projetés ne seront pas en place » avant longtemps. Ils jugent « non recevable » ce dossier qui « repose sur de telles incertitudes [...] pour justifier in fine une absence d'impact ». L'association PCSCP et la Frapna vont déposer des recours en justice pour tenter de stopper le déboisement. Comme à Notre-Dame-des-Landes ou à Sivens, ce qui désespère et révolte les opposants, c'est le sentiment que tout est pipé d'avance, que la société civile n'arrive jamais à se faire entendre, que la démocratie participative brandie par les élus n'est qu'un simulacre où l'environnement est le grand perdant.



René Meynier s'alarme de l'implantation d'une « verrue ».



Serge Second, pharmacien, mise sur le tourisme.



Patricia Moscone se bat depuis quatre ans contre ce projet.